

Scénario complémentaire à l'étude géomorphologique de l'axe Cher dans sa traversée tourangelle

Délibération n° 17-40-B

Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christian JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE (Montluçon)
M. Bruno LIANCE (SICALA du Cher), représenté par M. François GAMBAGE
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Bernard PALPACUER
Mme Frédérique COLAS (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Laurent GERAULT
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Patrick BAGOT
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Christian CHITO
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à Mme Stéphanie ANTON

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,
- vu les articles 139-2° et 140-I du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu la délibération n°13-198 du Comité Syndical du 4 décembre 2013,
- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'autoriser la signature d'un avenant au marché n°2016BP09 concernant l'élaboration d'un plan de gestion durable du transport solide sur l'axe Cher dans sa traversée tourangelle, permettant l'étude d'un scénario complémentaire.

Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel de 7 000 € HT (8 400 € TTC) pour la réalisation de cette prestation complémentaire, portant le montant total du marché à 24 800 € HT (29 760 € TTC).

Article trois

D'autoriser le Président à solliciter pour sa réalisation la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 %, du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire à hauteur de 20 % ainsi que de Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 20 %.

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **18 MAI 2017**

Date d'affichage : **19 MAI 2017**

Certifié exécutoire :


**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**



N° 0362